

Règlement – Trail in Chartres en Lumières

30 AVRIL 2022



Art.1 : L'ÉPREUVE

L'épreuve est inscrite au calendrier des courses hors stade de la FFA 2022 et organisée par le C'Chartres Métropole Triathlon

Art.2 : LE PROGRAMME

- Chartres in Trail en Lumières (à partir de 2006) – 10km – Départ 21h45
- 3 Courses enfants : Départ 20h45
 - Eveil Athlétique 800m (2013 à 2015)
 - Poussins 1500m (2011 à 2012)
 - Benjamins Minimes 3km (2007 à 2010)
- Chartres pour Elles – 5km – Départ 19h45

Tous les départs et arrivées ont lieu à proximité de la Place des Epars à Chartres

Art.3 : LE TRAIL (10km)

Il y aura 6 vagues de départ pour fluidifier la course. Les coureurs devront s'inscrire dans la vague correspondant à leur allure :

- Sas1 : vitesse supérieure à 13km/h (justificatif de temps)
- Sas2 : vitesse comprise entre 12 et 13km/h (justificatif de temps)
- Sas3 : vitesse comprise entre 11 et 12km/h
- Sas4 : vitesse comprise entre 10 et 11km/h
- Sas5 : vitesse comprise entre 8 et 10 km/h
- Sas6 : marcheurs

Art.4 : INSCRIPTION

Les coureurs peuvent s'engager uniquement sur le site internet de Protiming (www.protiming.fr) . Cependant, il sera toujours possible de s'inscrire sur place en fournissant les documents demandés à l'article 7 s'il reste des dossards disponibles. Les inscriptions seront closes 1h avant le départ de chaque course. Le nombre d'engagements est limité à 2000 coureurs pour le Trail, 1000 pour Chartres pour Elles et 150 par course enfants.

Art.5 : TARIFS

- Trail in Chartres en Lumières : 12€ (sur place 18€)
- Courses enfants : 3€
- Chartres pour Elles : 6€

Les frais de transaction et de gestion seront pris en charge par l'organisateur.

Art.6 : DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu le samedi 30 avril à partir de 14h sur la Place des Epars. Aucun dossard ne sera remis si le dossier n'est pas complet.

Art.7 : CERTIFICAT MEDICAL

TRAIL : Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du Sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

COURSES ENFANTS : Licence ou Certificat médical exigé(e) (cf ci-dessus). Sinon l'inscription est subordonnée à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Le document sera disponible sur Protiming au moment de l'inscription.

Art.8 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Un chronométrage officiel et des classements seront établis pour le Trail de 10km.

- Scratch H et F (3 premiers)
- M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6 H et F (premier de chaque catégorie)
- Cadets et Juniors H et F (3 premiers)

Toutes les autres courses seront chronométrées à titre d'information.

Art.9 : SANITAIRES ET VESTIAIRES

Des sanitaires publics hommes et femmes seront à disposition à proximité de la place Place Châtelet. Des vestiaires sont également disponibles sur la Place des Epars ainsi qu'une consigne. Cela vous permet de passer la journée à Chartres et de pouvoir vous changer dans les meilleures conditions. Il y a un vestiaire féminin et un vestiaire masculin indépendants.

Art.10 : RESULTATS

Les résultats complets seront consultables sur le site de Protiming en live.

Art.11 : SECURITE / MATERIEL / CIRCULATION

Des bénévoles signaleurs sont présents sur tout le parcours pour assurer la sécurité et servir d'antennes avec l'équipe de secouristes.

Le port d'une lampe frontale est obligatoire. Le parcours emprunte des passages dans des parties obscures et l'équipement est donc nécessaire pour assurer votre sécurité.

Le contrôle d'arrivée sera clos 2h après le départ.

Aucun véhicule suiveur, autre que les véhicules officiels, ne sera accepté sur le parcours, les concurrents devront respecter le code de la route.

Art.12 : SERVICE MEDICAL

Il sera assuré par un médecin sur place ainsi qu'une équipe de la Protection Civile d'Eure et Loir

Art.13 : ASSURANCES

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art.14 : ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'évènement, d'arrêter l'évènement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Si l'évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, d'une compensation telle que la substitution par un autre évènement organisé par l'Organisateur, le report de l'évènement ou le remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

En cas de catastrophe naturelle, l'organisation pourra être modifiée ou annulée sans remboursement des frais d'inscription.

En cas d'annulation par le participant, quel que soit le motif, il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription.

Art.15 : DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur à utiliser celle-ci sur tout support pour une durée de 2 ans.

Art.16 : ETHIQUE

La logique de l'épreuve est de **réunir le plus de personnes possibles autour d'une pratique sportive conviviale**. Les podiums sont assurés sur le principe mais ne constituent pas un objectif pour notre organisation. **Contenter la grande majorité des participants est notre seul objectif et la plus belle récompense.**

En validant leur inscription, tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les clauses.

**Présidente C'Chartres Métropole Triathlon
Caroline WATHY**